

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

& FENÊTRE SUR 2023

**FAITS MARQUANTS
ET NOUVEAUX HORIZONS**

PÔLE MÉTROPOLITAIN

NANTES SAINT-NAZAIRE

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Il s'est substitué au syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, depuis le 1^{er} juillet 2012. Il regroupe 5 intercommunalités (Nantes Métropole, CARENE Saint-Nazaire Agglomération, communautés de communes Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon, Pays de Blain). Le territoire du Pôle regroupe 61 communes et plus de 920 000 habitants.

Nouvelle forme d'établissement public local constitué d'intercommunalités à fiscalité propre, le Pôle métropolitain structure les possibilités de coopérations entre intercommunalités volontaires au service de la stratégie partagée du Schéma de Cohérence Territoriale et permet de renforcer l'efficacité et la coordination des politiques publiques.

En trois mots

Fort de son histoire intercommunale, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est d'ores et déjà le lieu de la coopération. Il est ainsi et avant tout un espace de dialogue et de coopérations entre cinq intercommunalités au service d'un destin commun. Il conduit aussi l'élaboration de la stratégie d'aménagement du territoire au travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme à portée réglementaire. Il est enfin un espace d'expérimentations, sur des sujets d'intérêt commun, afin d'accompagner le changement dans « la fabrique » du territoire.

Périmètre du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



CHIFFRES-CLÉS

61 COMMUNES

5 INTERCOMMUNALITÉS

1872 KM²

923 925 HABITANTS (2020)

68 392 ÉTUDIANTS

472 882 EMPLOIS EN 2020

15 000 HA DE ZONES HUMIDES

2 800 KM DE COURS D'EAU

200 KM DE RIVES DE LOIRE ET LITTORAL

36 000 HA CLASSÉS EN ZONE NATURA 2000

27 GARES

Une année de transition et de refondation

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement complet de l'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le lancement de chantiers au service de la feuille de route, la mise en mouvement de la démarche Trajectoire 2050 ainsi que la mise en révision concertée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

C'est pourquoi ce rapport d'activité s'ouvre également aux premiers mois de l'année 2023 afin de rendre compte des travaux engagés.

1

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE,

ESPACE DE COOPÉRATIONS

AU SERVICE D'UNE VISION COMMUNE

VIE DES ASSEMBLÉES : UN COMITÉ SYNDICAL OUVERT AU DÉBAT

Le Comité syndical s'est réuni le 3 février, le 7 avril et le 29 juin 2022 en visio-conférence.

Le Comité syndical du 1^{er} décembre 2022 s'est tenu en présentiel, au siège de Nantes Métropole, et avait pour objet la prescription de la révision générale du SCoT et le lancement de la concertation, à partir d'un débat autour de l'analyse des résultats du SCoT2 encore en application.

Désormais, les Comités syndicaux se structurent autour d'un temps de vote des délibérations et d'un temps organisé de débat principal. Aussi, le Pôle métropolitain tente d'organiser ces Comités syndicaux sur l'ensemble du grand territoire.

Ainsi le Comité syndical du 2 février 2023 s'est tenu à Saint-Étienne-de-Montluc avec pour débat principal « Le développement économique à l'heure du ZAN : quand la contrainte devient une opportunité ».



4 Comités syndicaux par an délocalisés sur le territoire du PMNSN.



Le Comité syndical du 16 juin 2023 à Grandchamp-des-Fontaines avec les élus du PETR du Pays de Retz.

Le Comité syndical du 16 juin 2023 s'est tenu au siège de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres avec pour débat principal « Le dialogue entre les deux rives de l'Estuaire de la Loire » et la réception officielle d'une délégation d'élus du PETR du Pays de Retz.

Le dernier Comité syndical du 20 octobre 2023 a eu lieu à Saint-Nazaire, avec pour débat principal « Le projet d'aménagement stratégique ».

DES GROUPES THÉMATIQUES AU SERVICE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Le groupe projet ÉNERGIE

Celui-ci, comprenant les cinq vice-présidents des intercommunalités membres, en charge de l'énergie, a été mis en place pour travailler à l'élaboration d'une trajectoire énergétique à l'échelle du territoire du PMNSN, avec l'appui d'un chargé de mission. Il s'est réuni 6 fois en 2022 et 2023.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un document socle de transition énergétique qui sera intégré au SCoT3 et à l'identification de sept actions de coopération prioritaires à mener à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Ce groupe projet Énergie a pu s'appuyer sur une équipe technique dédiée, composée d'au moins un représentant de chaque EPCI, d'un expert de l'AURAN et sur certains sujets d'experts du SYDELA (Territoire d'Énergie 44).

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a assuré, notamment à travers cette équipe technique Énergie un partage des différentes actions mises en place sur le territoire en faveur de la solarisation des grandes toitures. Ces réflexions ont conduit à l'élaboration d'un outil permettant de définir la probabilité qu'un bâtiment existant puisse être équipé d'une centrale photovoltaïque à un coût raisonnable.

Ces actions ont été cofinancées par l'État dans le cadre du programme d'actions en faveur de la transition énergétique et écologique 2020-2022 (fonds charbon).



Les élus du groupe projet Énergie lors d'un atelier de travail à Savenay.



Atelier de travail du groupe Économie.



Le groupe projet ÉCONOMIE

Ce groupe-projet ÉCONOMIE a été créé au cours de l'année 2022, regroupant les cinq vice-présidents au développement économique de nos intercommunalités, ainsi que les directions techniques concernées. Animé par Michel Mézard, maire de Savenay, il s'est réuni à deux reprises en 2022 et à l'occasion d'un séminaire d'une journée en 2023.

Dans un premier temps, il a été proposé de partager les stratégies de développement économique comme les « fiertés » de chacune des intercommunalités afin de mieux appréhender les interdépendances entre les unes et les autres. Dans un second temps, deux sujets ont été prioritaires : l'anticipation du ZAN par le lancement d'une expérimentation autour de l'intensification foncière et d'usage en parc d'activités économiques ainsi qu'une étude sur les enjeux stratégiques liés à la logistique. Ces deux sujets viendront alimenter le prochain SCoT3.

Enfin, toujours au chapitre Économie, une convention à hauteur de 37 500 euros a été signée entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'Agence de développement économique Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) afin de préfigurer, au service des intercommunalités d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et de Pays de Blain Communauté, les axes d'intervention possibles de NSD auprès de chacune des intercommunalités. La vocation de cette convention « test » est de permettre à chacune des intercommunalités concernées de décider de l'intérêt de contractualiser directement avec NSD dans une dynamique renforcée de coopération économique.



Atelier de travail entre les élus du PMNSN et l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement.

TRAJECTOIRE 2050

Avant d'identifier les grands enjeux d'aménagement et pour faire face aux nouvelles mutations sociologiques et démographiques, économiques et énergétiques, environnementales et climatiques, les cinq présidents des EPCI membres du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont décidé à l'unanimité, en mai 2022, d'ouvrir un travail de refondation du projet stratégique à l'échelle du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

TRAJECTOIRE 2050 est le « nom de code » qui permet de saisir à la fois le devoir d'anticipation des mutations à venir, mais aussi de tracer le chemin du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, articulé autour du triangle méthodologique « vision, animation, transformation ».

Ainsi, dans un premier temps, ont été organisés de septembre 2022 à mars 2023 :

- des rendez-vous individuels avec chaque président-e des 5 intercommunalités,
- deux ateliers des élus du PMNSN, spécialement sur le projet,
- une enquête en ligne auprès de l'ensemble des élus du PMNSN,
- l'accueil « en immersion » de 8 chercheurs-universitaires (automne/hiver 2022) afin de proposer leur libre récit du futur à partir de leur expertise. Chacun s'est immergé entre 3 et 5 jours sur le territoire afin de livrer au PMNSN, un carnet d'exploration enrichi de retours d'expérience d'autres territoires.



L'atelier du projet en présence des élus du PMNSN.



Carnet d'exploration du territoire, libres récits du futur proposés par 8 chercheurs-universitaires.

Rappel des thématiques identifiées et intervenants :

- *La résilience et la réconciliation*

Clara VILAR, ingénieure spécialisée dans le domaine des risques et de la résilience territoriale.



Clara Vilar

- *La justice spatiale*

Ana PAVOAS, chercheuse en sciences sociales, architecture et urbanisme.

- *La transition agroécologique*

Véronique LUCAS, sociologue à l'INRAE de Rennes, Institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

- *La bien-être territorial*

Lise BOURDEAU-LEPAGE, professeur de géographie à l'université Jean Moulin – Lyon 3 ; docteure en économie et chercheuse à l'UMR environnement, ville, société.

- *L'économie régénérative*

Bertrand THUILLIER, chargé de recherche au LUMIA, centre de recherche-action spécialisé dans les modèles économiques régénératifs.

- *L'approche bio-régionaliste*

Mathias ROLLLOT, maître de conférences Théorie et pratiques de la conception architecturale et urbaine à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, chercheuse au CRESSON et membre associé au Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC) de l'ENSA Nancy.

- *Le travail*

Aurélien DEDON et **Grégoire EPITALON**, membres de UltraLaborans, agence de réflexion et de conseils spécialisée dans l'accompagnement des mutations au travail.

- *Le numérique territorial*

Philippe VIDAL, maître de conférences Géographie et Aménagement à l'Université du Havre.

« De nouveaux défis s'imposent à nous tous, tant nous sommes entrés dans une phase d'irréversibilité en matière de climat, de biodiversité et de raréfaction des ressources. Nous devons aujourd'hui aller plus loin que notre culture éprouvée de la coopération. La conscience de nos interdépendances est un préalable pour explorer et définir ensemble – à l'échelle de notre bassin commun de vie – notre capacité collective à répondre aux besoins vitaux présents et futurs de tous nos habitants. Face à une équation à résoudre de plus en plus complexe, notre fabrique du territoire doit se donner les moyens de réinterroger la vision commune, avant d'identifier les grands enjeux d'aménagement pour demain, articulés entre robustesse, interdépendances et habitabilité. »

Extrait de l'éditorial des 5 présidents – invitation
« Et si nous décidions ensemble de notre avenir commun ? »

L'assemblée du territoire « Trajectoire 2050 ».



©Stéphane Bellanger

Dans un second temps, la première Assemblée du territoire « Trajectoire 2050 », initialement prévue le 23 mars et reportée en raison du mouvement national de grève, s'est déroulée le 8 juin 2023, à Savenay.

- Le carnet d'exploration a été adressé à l'ensemble des élus inscrits. Sur l'ensemble des conseillers communautaires des 5 EPCI, invités à cette journée, 128 d'entre eux étaient présents.
- Plusieurs grands témoins étaient invités autour de trois trajectoires majeures : le changement climatique, l'avenir économique et industriel et l'impératif social.
- Les échanges avec les élus furent ouverts à chaque séquence et ponctués de « votes » afin de mesurer les consensus ou non sur des projections formulées dans le fil du débat.



©Stéphane Bellanger

Les 5 présidents réunis pour le lancement de Trajectoire 2050.

Les grands témoins

- **Virginie RAISSON-VICTOR**, géopolitologue et prospectiviste, présidente du GIEC des Pays de la Loire, cofondatrice du Grand défi des entreprises pour le climat.
- **Nadine LEVRATTO**, économiste, co-directrice de la chaire Ville, Industrie et Transition Écologique.
- **Agnès CROZET**, directrice associée de l'OBSOCO, Observatoire Société et Consommation.
- **Hervé GUÉRY**, économiste, directeur du COMPAS, l'observatoire social des territoires.
- **Sylvain GRISOT**, urbaniste et architecte, auteur de « pour un urbanisme circulaire ».

Près de 130 élus communautaires présents lors de l'assemblée du territoire « Trajectoire 2050 ».



©Stéphane Bellanger

2

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE,

PILOTE ET ANIMATEUR

DE LA MISE EN RÉVISION CONCERTÉE DU SCoT

UNE NOUVELLE ORGANISATION AVEC LES AGENCES D'URBANISME (CONVENTIONS 2022-2026)

Les deux agences d'urbanisme, ADDRn et AURAN, sont des partenaires incontournables dans l'élaboration du prochain SCoT3, mais également pour la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain. Dès octobre 2022, un séminaire commun a été organisé afin d'établir la méthodologie de travail pour conduire la révision du SCoT dans le calendrier imparti. Il a été décidé de créer une Direction technique composée de deux pilotes par structures, représentants de l'ADDRN, de l'AURAN et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, afin d'assurer une co-responsabilité fluide tout au long de la phase de co-construction du prochain SCoT.



LANCEMENT DES PREMIÈRES ÉTUDES

En plus des deux agences d'urbanisme, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé de s'appuyer sur un ensemble d'expertises qui vont venir alimenter la révision du SCoT :

- l'État Initial de l'Environnement : document obligatoire à l'élaboration d'un document d'urbanisme, il est réalisé par le bureau d'étude E.A.U accompagné de Artelia et TerrOïko;
- l'assistance juridique, nécessaire dans ce type de procédure, est assurée par le cabinet ADALTYs;
- l'étude logistique : accompagné par Interface Transports, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a souhaité avoir un éclairage actualisé sur le sujet afin de mieux caractériser les enjeux logistiques sur le territoire. Ces travaux permettront d'élaborer le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique introduit par la loi Climat et Résilience en 2021.



Les techniciens du PMNSN lors du séminaire de travail avec les agences d'urbanisme.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT EN PARTENARIAT AVEC LE PETR PAYS DE RETZ

Les calendriers concordants de révision des SCoT du Pays de Retz et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont été une opportunité de conduire une première démarche commune pilotée par les deux structures porteuses de SCoT. Il a donc été décidé une consultation groupée pour un marché d'études pour la réalisation des États Initiaux de l'Environnement des SCoTs des rives nord et sud de l'Estuaire de la Loire et d'un projet de bonne santé environnementale du territoire.

1^{er} atelier de concertation au service de l'état initial de l'environnement en partenariat avec le PETR Pays de Retz.



Rencontre entre la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et les élus de Pays de Blain Communauté.

LES CO-BÉNÉFICES D'UNE APPROCHE GLOBALE « SANTÉ »

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a également renforcé son expertise en menant – au-delà de l'évaluation environnementale, obligatoire dans le cadre de la révision d'un SCoT – une évaluation transversale systémique. Celle-ci doit inclure l'ensemble des changements de trajectoire à réaliser et décliner en orientations et objectifs, et cherchera à en maximiser les co-bénéfices, afin de développer un aménagement favorable à la santé et atténuer autant que possible les impacts locaux du dérèglement climatique.

C'est le bureau d'études E.A.U, accompagné de NOVASCOPIA, expert des enjeux de santé et d'aménagement, qui accompagne le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

DES ATELIERS AUTOUR DU VOLET COMMERCIAL DU SCoT

La loi ELAN a introduit dans les SCoT le Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

Celui-ci, intégré au schéma de cohérence territoriale (SCoT) permet de réguler certaines constructions et implantations commerciales, artisanales, et logistiques commerciales.

Le SCoT actuel comporte un volet commercial, dont il convient d'actualiser le diagnostic et de redéfinir certaines orientations au regard des nouveaux enjeux (changement des comportements d'achat, hausse du e-commerce, rareté foncière).

Les élus de l'atelier du SCoT mobilisés au service du projet d'Aménagement Stratégique.



Un groupe projet composé des vice-présidents en charge de l'économie et/ou du commerce, et de l'aménagement a mené les travaux de réflexions et d'élaboration du nouveau volet commercial du SCoT, en interaction avec les stratégies commerciales des EPCI.

Une concertation avec les partenaires institutionnels, les élus intercommunaux concernés et les opérateurs commerciaux a été engagée tout au long de l'année 2022.



Les élus de l'atelier du projet accueillis par Saint-Nazaire Agglomération.

Des ateliers du SCoT animés par les techniciens du PMNSN et des agences d'urbanisme (ADDRN et AURAN).



Aziliz Gouez et Éric Provost, animateurs SCoT



Comité syndical du 1^{er} décembre 2022 de prescription de la révision générale du SCoT.

DEUX NOUVEAUX ÉLUS NOMMÉS « ANIMATEURS SCoT »

Après Pascal Pras (élu de Nantes Métropole) qui a assuré l'animation de l'Atelier des élus autour du dernier SCoT2, deux nouveaux élus ont été nommés pour assurer cette fonction : **Aziliz Gouez (de Nantes Métropole)** et **Éric Provost (de Saint-Nazaire Agglo)**.



MOBILISATION DE L'ATELIER DES ÉLU-ES

L'atelier des élus est le creuset des échanges et de la co-construction, dans la diversité politique et des territoires. Il s'est réuni à 5 reprises en 2022, et à 7 reprises en 2023.

En plus de la **prescription de la révision générale du SCoT**, le Comité syndical du 1^{er} décembre 2022 a approuvé **les modalités de concertation**.



Mise en oeuvre d'une concertation accompagnée et ouverte.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN MARS 2023

Celle-ci a été suivie d'un relais de communication important des outils d'information sur les intercommunalités membres.

UNE STRATÉGIE DE CONCERTATION RENOUVELÉE

MISE À DISPOSITION DES OUTILS DE CONCERTATION

À destination des responsables d'associations, entrepreneurs, partenaires et plus généralement des citoyens, plusieurs outils ont été déployés.

- **Le cahier d'acteur** : il est un mode de contribution, adressé à la société civile constituée (associations, collectifs, syndicats, ...) ou librement téléchargeable sur le site internet du PMNSN.
- **L'enquête Habitat et cadre de vie** : ce questionnaire en ligne permet de répondre en peu de temps à des questions stratégiques afin de mesurer les points d'attention et d'intérêts à partir des perceptions des habitants.
- **La libre contribution** : création de la boîte mail, jeparticipe@nantessaintnazaire.fr, pour toute contribution spontanée.



L'atelier des élus municipaux lors de leur 1^{re} séance de travail à Savenay.



Restitution des avis du groupe des citoyens et des élus municipaux aux élus animateurs du PMNSN.

STRUCTURATION DES AVIS ACCOMPAGNÉS

L'Avis citoyen

L'association Géode – une quarantaine d'étudiant-es en géographie et aménagement de l'Université de Nantes – a été mobilisée dès février 2023 pour assurer une démarche de « porteurs de parole » sur le territoire des cinq intercommunalités afin de « recruter » des citoyens volontaires avant tirage au sort. 25 habitantes et habitants du territoire ont ensuite été retenus pour travailler et rédiger un avis. Cet atelier, animé par le cabinet Vox Operatio, s'est structuré en 5 séances de travail.

L'Avis des élus municipaux

En miroir de l'atelier citoyen, un atelier des élus municipaux a été décidé. Les cinq intercommunalités ont ainsi proposé des élus engagés seulement à l'échelon communal afin de formaliser cet atelier de concertation.

Cet atelier, animé par l'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, s'est structuré en 5 séances de travail.

L'une des 3 séances de travail de l'atelier des entreprises (à Saint-Nazaire).



L'Avis des entrepreneurs

En partenariat officiel avec la CCI, trois ateliers à destination de la diversité du tissu économique ont été organisés sur le territoire : sur le bassin d'emplois de la métropole nantaise, sur celui de l'agglomération de Saint-Nazaire et enfin à Vigneux-de-Bretagne pour les entreprises des intercommunalités d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et de Pays de Blain communauté.

Saisine des cinq Conseils de développement

En février 2023, les cinq Conseils de développement ont reçu une « saisine » du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – via les intercommunalités – afin d'apporter leur contribution à la mise en révision concertée du SCoT. Suite à cette saisine, les Conseils de développement, qui avaient « carte blanche », ont décidé de travailler ensemble, pour élaborer des contributions liées et toutefois singulières à chaque territoire. Après plusieurs séances de travail, les Conseils de développement ont décidé d'une contribution collective.



Restitution de la contribution des 5 Conseils de développement aux élus du PMNSN à Saint-Étienne-de-Montluc.

Un atelier d'experts locaux

Un atelier composé d'experts du territoire a été constitué afin qu'ils puissent le plus en amont possible contribuer à la réflexion au service du projet de SCoT3. Ont ainsi été sollicités : l'ADEME, l'Agence Régionale de Santé, le GIEC des Pays de la Loire, le GIP Loire Estuaire et SYLOA (Syndicat Loire Aval).



AUTRES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Aboutissement des procédures de modification n°1 de mise en compatibilité du SCoT avec le volet littoral de la loi ELAN (approuvée par le Comité syndical du 29 juin 2022) et **n°2** de modification du volet commercial du SCoT (approuvée par le Comité syndical du 7 avril 2022).

Engagement d'une procédure de modification n°3 afin d'intégrer un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial au Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT : arrêté de prescription du 24 janvier 2023, modifié par arrêté du 6 juillet 2023.

REVUE DES PROJETS

Ambition Maritime

Cette démarche d'ingénierie visant à construire une stratégie globale de révélation de la façade littorale du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a permis notamment de faire émerger des sites de projets opérationnels, en partenariat avec Saint-Nazaire Agglomération et le soutien du Grand Port maritime de Saint-Nazaire, de la CCI, du Département de Loire-Atlantique et de l'État (DDTM et Caisse des Dépôts). Elle a abouti en 2021 au lancement de 2 appels à projet conduits par Saint-Nazaire Agglomération qui ont été finalisés en 2022.

- « Places à prendre » : 6 projets à l'étude sur Saint-Nazaire (les abords du port de Méan, la villa Ker Louis au-dessus de la plage de Bonne Anse, l'entrée de l'alvéole 12 et le site dit de « la goutte de lait » près du rond-point de Sautron), mais aussi Saint-Malo de Guersac (Port de Rozé) et Pornichet (Parc paysager).
- « Saint-Nazaire : 4 sites pour une ambition maritime » : Anciennes serres de Porcé, Îlot maritime du Petit Maroc, Moulin du Pé, Gavy.

Soutenu par



©Francik Tomps



L'un des 5 sémaphores installés par le PMNSN sur le territoire de Nantes à Saint-Nazaire.

Le parcours des Sémaphores

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé en 2013 le projet « Eau et Paysages », incluant notamment la réalisation d'un parcours artistique le long de l'estuaire composé de 5 œuvres identiques : des belvédères conçus par l'artiste Vincent Mauger ont ainsi été installés à Saint-Herblain, Couëron, Saint-Étienne de Montluc, Donges et Saint-Nazaire, avec le soutien de l'Europe (Fonds Loire).

L'implantation d'un 6^e belvédère a été mise à l'étude en 2022, sur le site de Rohars à Bouée, propriété du Conservatoire du Littoral, qui valorise un bâtiment en ruines dans le cadre d'un projet global d'aménagement et d'organisation de l'accueil du public sur l'Estuaire de la Loire en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique.



Projet « L'Orée du Bois » à Malville (Lamotte / TICA).



Habitat péri-urbain

L'objet était d'expérimenter le montage d'opérations denses en milieu péri-urbain. Deux sites étaient encore en cours d'instruction : le site de Brains (PC accepté) et Malville. Le projet « L'Orée du Bois », mené par le promoteur LAMOTTE et le cabinet d'architecte TICA sur la commune de Malville, a été l'objet d'une réunion publique en juin 2023. Ainsi, le partenariat entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et la commune de Malville devrait permettre de voir se concrétiser ce projet.

Stratégie foncière sur le Pays de Blain

L'objectif est d'engager le ZAN par l'exemple via une candidature commune à l'AMI Territoire ZAN de l'ADEME, en coopération avec l'Établissement public foncier et le Département de Loire-Atlantique et de pouvoir tester sur un territoire pilote (la Communauté de Communes de la Région de Blain) la mise en place d'une stratégie foncière « zéro artificialisation nette ». Cette expérience sera également utile dans le cadre de la territorialisation du ZAN au sein de la révision du SCoT.

Prestataires : ACADIE / VENDREDI / BOC

Étude Co-voiturage

L'objectif de cette étude conduite par le PMNSN, avec le soutien de la Région des Pays de la Loire est d'expertiser la possibilité de créer des lignes de covoiturage à haut niveau de services :

- en rabattement autour de la gare TER de Savenay, 3^e gare du département de Loire-Atlantique ;
- en rabattement vers des pôles d'emplois et/ou des interfaces avec les lignes magistrales de transports publics depuis les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain vers Nantes Métropole.

Prestataire : ECOV



Atelier AMI ZAN avec les élus de Pays de Blain Communauté.

L'ÉTUDE D'INTENSIFICATION FONCIÈRE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS



Séminaire Économie / Logistique accueilli au siège de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres à Grandchamp-des-Fontaines.

L'optimisation foncière des zones d'activités économiques est au cœur de nos enjeux et défis économiques et environnementaux. Longtemps considérée comme une contrainte dans un modèle expansif de développement, la mission doit permettre de révéler les opportunités de la sobriété foncière pour **repenser les modalités d'accueil et d'accompagnement dans une vision d'intensification des espaces et des usages.**

La stratégie d'intensification foncière et d'usages en débat lors du Conseil syndical du 2 février dernier.



Séminaire Économie / Logistique avec les élus du PMNSN.

Il s'agit également à partir d'une expérimentation appliquée à deux parcs d'activités de prendre le temps de qualifier et d'appréhender les gisements possibles et d'identifier les conditions de réussite et d'accompagnement vers une intensification foncière. Et au-delà des deux parcs d'activités expertisés, l'objectif est de partager les résultats avec les autres collectivités, en démontrant les conditions et capacités d'intervention, de financement, et d'accompagnement existants.

L'étude a été confiée à SYNOPTER et a porté sur les parcs d'activités des Bluchets à Blain et Erette Grand'Haie à Grandchamp-des-Fontaines.

Elle a fait l'objet de plusieurs interventions et ateliers de travail et se conclura par un livrable à disposition des cinq intercommunalités membres. Ces travaux alimenteront la révision du SCoT et pourront être répliqués sur d'autres zones d'activités.



Séminaire Économie / Logistique avec les techniciens des 5 intercommunalités.

NOS COMPLICES



L'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique (EPF)

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'EPF partagent la volonté de coopérer sur des enjeux communs. L'EPF est d'ores et déjà à nos côtés autour de l'étude de stratégie foncière sur le Pays de Blain, dans le cadre de l'AMI ZAN de l'Ademe.



La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique

Elle a actualisé le diagnostic commercial pour la modification n°3 du SCoT et formulé des perspectives d'évolution. Elle a accompagné également le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans l'organisation de la concertation sur la révision du SCoT auprès des entreprises du territoire (3 réunions réparties sur le territoire).



Le monde universitaire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite s'ouvrir et collaborer davantage avec le monde universitaire afin de rapprocher le monde de la recherche et de la formation avec celui de nos territoires, au service de nos projets. En 2022 et 2023, les rencontres s'organisent avec l'Université de Nantes, l'école d'Architecture, l'IGARUN (Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes) ou encore l'École des Beaux-arts de Nantes et Saint-Nazaire.



La fédération nationale des SCoT

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire contribue aux travaux de la Fédération nationale des SCoT et a notamment activement participé à l'organisation et à la production relative à la Conférence Régionale des SCoT. La participation à la Fédération nationale des SCoT en région Pays de la Loire est essentielle afin d'accorder les politiques publiques avec les territoires de SCoT voisins et apporter au-delà des limites administratives, des réponses concrètes aux élus, habitants et entreprises.



La Maison de l'Architecture

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a signé une convention d'adhésion et de soutien aux actions d'amélioration de la connaissance du patrimoine portées par la Maison de l'Architecture.



Novabuild

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire adhère, avec 400 acteurs de la construction (bâtiment et travaux publics), de l'immobilier et de l'aménagement, à Novabuild, autour des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité et des ressources dans la construction.



Air Pays de Loire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé en 2022 d'adhérer à Air Pays de la Loire afin que le Pays de Blain puisse bénéficier de la base de données de cette association via l'inventaire annuel des consommations d'énergie, productions d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques et ainsi avoir une vision à l'échelle du Pôle.

BUDGET ET MOYENS

L'ORGANISATION POLITIQUE

| INSTANCE | COMPOSITION | RÔLE |
|--------------------|--|--|
| Comité syndical | 53 délégué-es désigné-es par les intercommunalités membres | Instance de décision, organe délibérant |
| Bureau syndical | 22 élu-es désigné-es par le Comité syndical | Instance de décision par délégation du Comité syndical |
| Comité exécutif | Les 5 président-es des intercommunalités + 5 vice-président-es désigné-es par le Comité syndical | Instance de pilotage stratégique |
| Atelier des élu-es | 29 élu-es désigné-es par les intercommunalités | Instance de débat et de réflexion autour du projet « Trajectoire 2050 » et du SCoT |

L'ORGANISATION TECHNIQUE

Une équipe entièrement renouvelée et réorganisée

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est composé d'une équipe technique de 5 personnes qui a pour missions de développer les actions et assurer le fonctionnement de l'établissement public. Elle travaille en étroite collaboration avec les élus, les agences d'urbanisme et les équipes techniques des intercommunalités membres.

- **Stéphanie Arnaud**, cheffe de projet concertation et du « démonstrateur des possibles », depuis mai 2023 (auparavant en charge du programme européen d'innovation territoriale – LEADER – en Vignoble Nantais)
- **Lise-Armelle Bergonzi**, responsable des affaires générales, depuis janvier 2023 (auparavant Directrice générale des services de Saint-André-des-Eaux, Saint-Nazaire Agglomération)
- **Bertrand Girard**, directeur de la planification stratégique, depuis septembre 2022 (auparavant chef de projet du SCoT Beaujolais)
- **Alex Guillet**, chargé d'études planification et environnement, depuis novembre 2022 (auparavant chargé de mission au SCoT Grand Douaisis)
- **Frédéric Vasse**, directeur par intérim en octobre 2022 puis directeur général depuis le 1^{er} janvier 2023 (auparavant directeur de projet en charge des transitions économiques et écologiques au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire)

LE BUDGET

Un budget dimensionné pour animer la feuille de route autour des trois missions indissociables : animation de la coopération, mise en révision du SCoT et réalisation des expérimentations.

| | RÉALISÉ 2022 | PRÉVU 2023 |
|-------------------|--------------|------------|
| Dépenses | 1,4 M€ | 1,8 M€ |
| Recettes | 1,7 M€ | |
| Excédent fin 2022 | 469 510 € | |

PARTICIPATIONS DES EPCI (2023)

Issues du rapport d'orientations budgétaires 2023 débattu lors du Comité syndical du 1^{er} décembre 2022.

| | |
|--|---|
| | Nantes Métropole 858 604,59 € |
| | Saint-Nazaire Agglomération 188 737,93 € |
| | Erdre et Gesvres 57 144,76 € |
| | Estuaire et Sillon 44 813,45 € |
| | Pays de Blain 14 270,08 € |

L'ÉTHIQUE, C'EST D'ÊTRE À LA HAUTEUR DE CE QUI NOUS ARRIVE.

Gilles Deleuze



©Stéphane Bellanger

**PÔLE MÉTROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE**

2, allée Baco
44000 Nantes
nantessaintnazaire.fr

©gleech - PMNSN (2023)